

61. Abat-jour de lampes, de becs de gaz et de lumière électrique, lampes et cheminées de lampes, fanaux de côtés et fanaux d'avant, globes pour lanternes, lampes, lumières électriques et becs de gaz, n.s.a.	30 p. c.
62. Verre à vitre commun et incolore; et verre uni, de couleur, teint ou nuancé, en feuilles	20 p. c.
63. Verre de couleur de fantaisie ouvragé et émaillé; verre peint et vitrifié; verre blanc ouvragé, émaillé et dépoli; glaces ébauchées et passées au rouleau	25 p. c.
64. Vitraux en verre de couleur	30 p. c.
65. Glaces étamées	30 p. c.
66. Glaces étamées, biseautées	35 p. c.
67. Glaces non colorées, en carreaux de pas plus de trente pieds en superficie, six centins par pied carré; et si elles sont biseautées, deux centins de plus par pied carré	6c. p. pd. car. 2c. de plus.
68. Glaces en carreaux de plus de trente et de pas plus de soixante-dix pieds en superficie, huitcentins par pied carré; et si elles sont biseautées, deux centins de plus par pied carré	8c. p. pd. car. 2c. de plus.
69. Glaces en carreaux de plus de soixante-dix pieds en superficie, neuf centins par pied carré; et si elles sont biseautées, deux centins de plus par pied carré	9c. p. pd. car. 2c. de plus.
70. Abat-jour en imitation de porcelaine et abat-jour en verre coloré, non décoré, peint, émaillé ou gravé	20 p. c.
71. Tous autres verres et verreries, n.a.p., y compris le verre bombé	20 p. c.
72. Gants et mitaines de toutes sortes	35 p. c.
73. Feuilles d'or et d'argent et clinquant	30 p. c.
74. Cartouches de fusil, carabine et pistolet, et boîtes à cartouches de toute espèce et de tous matériaux; capsules et bourres de fusil de toutes sortes	35 p. c.
75. Chapeaux d'hommes et de femmes, n.s.a.	30 p. c.
76. Miel en gâteaux ou autrement, et imitations et falsifications de miel	3c. p. lb.
77. Chaussures en caoutchouc avec dessus ou empeignes en drap ou en matière autre que le caoutchouc	35 p. c.
78. Chaussures en caoutchouc et autres objets en caoutchouc, n.s.a.	25 p. c.
79. Agrafes de corset, agrafes ou buses à courbure en cuiller, bandes, buscs, lames d'acier de côté et autres lames de corsets, soit unies, vernies, laquées, étamées ou couvertes de papier ou de tissu; aussi, baleines de dos ou de côté pour corsets, en fil de métal, couvertes de papier ou de tissu, par longueurs, avec bouts garnis ou non en cuivre ou en étain, ou en rouleaux	5c. p. lb. et 30 p. c.
80. Ferro-manganèse, ferro-silicium, fonte blanche cristalline, extrémités de loupes d'acier et bouts de rails d'acier coupés, pour la fabrication du fer ou de l'acier	\$2 p. tonne.
81. Ferrures à l'usage des constructeurs, ébénistes, harnacheurs et selliers, y compris les étrilles, ferrures de voitures, serrures, couplets et pentures, n.s.a., scies de toutes sortes et outils de toutes sortes, n.s.a.	35 p. c.
82. Armes à feu	20 p. c.
83. Instruments de chirurgie et de dentisterie de toutes sortes	20 p. c.
84. Tubes en fer soudés à joints superposés, filetés et accouplés ou non, d'un pouce et quart à deux pouces de diamètre inclusivement, pour être employés exclusivement aux puits artésiens, aux conduites d'huile de pétrole et dans les raffineries de pétrole, en vertu de réglemens à faire par le gouverneur en conseil	20 p. c.
85. Ecrous et rondelles en fer ou en acier forgé, rivet en fer ou en acier, boulons filetés ou non, ébauches d'écrous et de boulons, charnières en T et pentures longues, et ébauches de pentures, n. s. a.	1c. p. lb. et 25 p. c.